

Paris, le 1/12/2015

La qualité dans la prise en charge des patients dépend aussi de votre organisation interne !

L'amélioration du service rendu aux patients et le besoin continu de maîtrise des processus administratifs dans un contexte en évolution, rendent incontournable aujourd'hui l'engagement des cabinets ophtalmologiques dans une politique de management de la qualité **simple** et **efficace**.

Adhérez à la démarche qualité des ophtalmologistes de France. L'Association N.O.S.O met à disposition les outils vous permettant de mettre en œuvre une démarche qualité ISO 9001 adaptée à votre cabinet et d'aboutir en 2017 à un **certificat qualité ISO 9001**.

Pour plus d'informations sur l'Association et notre démarche, visitez notre site internet www.noso.org ou contactez notre Service Relations Adhérent per email nosocontact@gmail.com. Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Pour adhérer dès maintenant, renvoyez ce bulletin et le règlement au Secrétariat de l'Association, au 11 rue Antoine Bourdelle, 75015 Paris.

Typologie des cabinets	Prix annuel
Cabinet de 1 médecin	250 euros
Cabinet de 2 médecins	500 euros
Cabinet de 3 médecins	720 euros
Cabinet de 4 médecins	930 euros
Cabinet de plus 4 médecins	210 € par médecin adhérent

Pour les médecins de groupe, le signataire de l'adhésion doit être le gérant.

En espérant vous compter parmi nous très bientôt,

Le président de l'Association N.O.S.O
Docteur Gabriel Quentel

Démarche qualité de l'année 2016 - certificat ISO 9001 pour l'année 2017

Nom du médecin

Raison sociale du cabinet

Adresse

Code postal Ville

Téléphone(s)

Email de contact (indispensable pour recevoir le bulletin d'information N.O.S.O)

Nom et prénom du coordinateur qualité (si identifié)

Email (si différent de celui déjà indiqué).....

Je déclare :

- 1. Reconnaître les trois obligations principales pour chaque ophtalmologiste (sous peine d'exclusion immédiate de N.O.S.O), à savoir :*
 - le paiement effectif de la cotisation à N.O.S.O*
 - la prise de connaissance des recommandations du Manuel Qualité et le respect du règlementaire*
 - la disponibilité en cas de tirage au sort pour l'audit annuel en vue de la certification collective*
- 2. Dégager de toute responsabilité l'association N.O.S.O, son Comité de pilotage et ses dirigeants en cas de non certification personnelle ou collective. Les sommes versées par chaque membre adhérent pour la réalisation de cette démarche collective ne pouvant plus, dans ce cas, être remboursées, même partiellement.*
- 3. L'exactitude des données transmises*

Date et signature, précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Le A

Je vous remercie d'expédier votre règlement de **250€** accompagné de ce bulletin par chèque à l'ordre de N.O.S.O au titre de votre cotisation pour l'année 2016 à l'adresse suivante

- Association N.O.S.O, CIL-N.O.S.O, 11 Rue Antoine Bourdelle à 75015 Paris.

**Bulletin d'adhésion à la démarche qualité des ophtalmologistes ISO 9001
Cabinet groupé à partir de 3 médecins – tarifs en fonction du cabinet**

Raison sociale du cabinet

Adresse du cabinet

Code Téléphone(s)

Email de contact

Nom et prénom du coordinateur qualité (si identifié)

Email du coordinateur qualité (si différent de l'adresse de contact)

Téléphone

Noms des Médecins	E-mail (indispensable pour recevoir le bulletin d'information N.O.S.O)
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	

Nous déclarons :

- 1. Reconnaître les trois obligations principales pour chaque ophtalmologiste (sous peine d'exclusion immédiate de N.O.S.O), à savoir :*
 - le paiement effectif de la cotisation à N.O.S.O
 - la prise de connaissance des recommandations du Manuel Qualité et le respect du règlementaire
 - la disponibilité en cas de tirage au sort pour l'audit annuel en vue de la certification collective
- 2. Dégager de toute responsabilité l'association N.O.S.O, son Comité de pilotage et ses dirigeants en cas de non obtention de la certification. Les sommes versées par chaque membre adhérent pour la réalisation de cette démarche collective ne pouvant plus, dans ce cas, être remboursées, même partiellement.*
- 3. L'exactitude des données transmises*

Date et signature, précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé » par le Gérant

Le A

- Tarifs en fonction de la typologie du cabinet (voir la grille tarifaire en page 1)
- Chèque à l'ordre de N.O.S.O à adresser au secrétariat de l'Association : CIL-N.O.S.O, 11, Rue Antoine Bourdelle à 75015 Paris

Choix du format du Certificat Qualité ISO 9001
Cabinets groupés

Certificat qualité ISO 9001

L'ensemble des Ophtalmologistes de la structure adhère à la démarche : Oui Non

Si « OUI », choix de la formule souhaitée :

(1) Certificats ISO 9001 Individuels : au nom de chaque médecin adhérent

(2) Certificat ISO 9001 au nom du nom du cabinet médical (Collectif)

Nom de la structure à indiquer sur le certificat